



DECLARATION LIMINAIRE UNSA EDUCATION A LA CAPD DU MARDI 24 juin 2014

Madame La Préfète, Madame La Vice-Présidente du CG58, Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, nous vous présentons nos excuses. En effet, notre délégation UNSA Education est incomplète. Pire encore, la suppléante présente, ne pourra certainement pas voter car la rigueur est d'actualité. Les suppléants sont nommés nominativement sur un titulaire ce qui est aberrant. Pourtant le règlement départemental des CDEN datant de 1986 n'impose pas cette rigueur! En plus, nous tenons à préciser aux membres de cette noble assemblée que la représentation syndicale n'est pas notre métier. Le nombre d'absents s'explique car nous sommes salariés de l'Education nationale, avant tout. En cette période de fin d'année scolaire, il est parfois difficile de se libérer de ses élèves. Il s'avère dommage que dans ce département, la souplesse pour le droit de vote, ne puisse pas perdurer pour l'organisation de commission telle que celle-ci aussi bien pour les représentants des personnels que nous sommes, que pour les représentants de parents d'élèves par exemple.

Nous continuerons sur cette notion de rigueur tout au long de cette déclaration. L'inverse de la rigueur est la souplesse. Nous allons parler des rythmes scolaires, quelle est notre surprise de voir la non obligation des établissements privés de mettre en place ces nouveaux rythmes. A l'UNSA nous accompagnons cette mise en place dans les écoles. Mais nous la demandons pour tous les établissements scolaires sur tout le territoire de notre République française. Quelle incompréhension des équipes des écoles publiques! Mieux encore dans certaines communes se côtoient écoles publiques et écoles privées. A Corbigny, comme illustration de notre propos, cela devient du racolage d'élèves de part de l'école privée, multipliant les portes ouvertes, multipliant les dépliants de propagande exprimant implicitement ce qu'elle fait de mieux par rapport à l'école publique. Évidemment cela est mensonge. L'école privée enfonce le clou en publiant une brochure ayant pour titre « ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE: SEMAINE A 4 JOURS » (preuve à l'appui avec cette brochure en main). Certains d'entre nous avaient pour habitude d'acheter une baguette protégée par un sac papier avec la

